

Nouvelle tarification solidaire et environnementale de l'eau potable



MÉTROPOLE

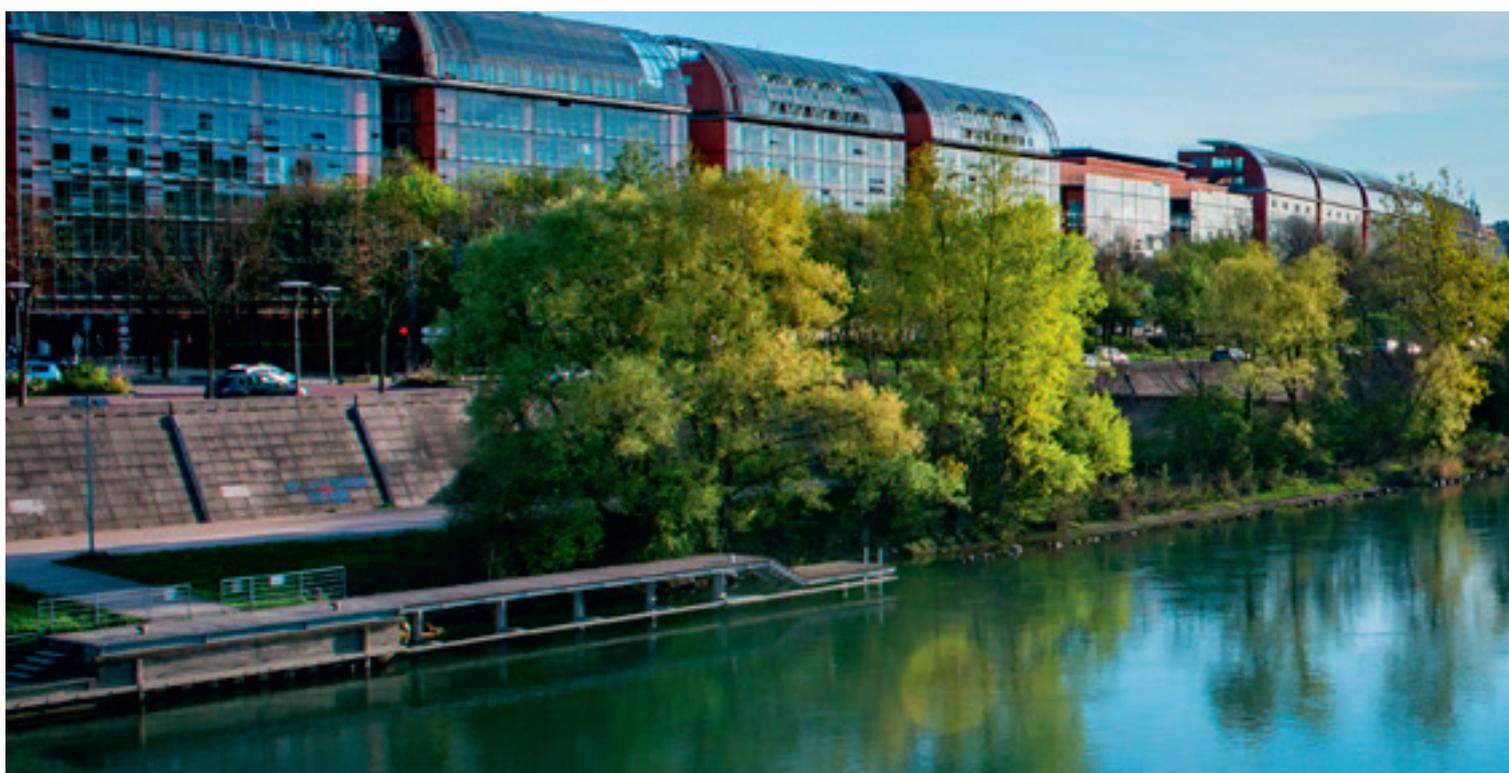
GRAND LYON

Thierry Fournier

eau PUBLIQUE
DU GRAND LYON

Sommaire

- 3 **Éditos**
- 4 **L'eau, une ressource renouvelable mais pas illimitée**
- 6 **Comment fonctionne le service public de l'eau sur le territoire métropolitain ?**
- 8 **Une nouvelle tarification plus solidaire et universelle, qui répond aux enjeux de préservation de la ressource en eau**
- 9 **Des ateliers organisés avec l'Assemblée des usagers de l'eau**
- 10 **Les grands principes de la nouvelle tarification**
- 14 **Une tarification solidaire avec les usagers précaires**
- 15 **Notes**



Éditos



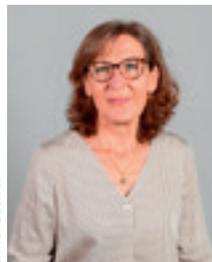
Bernard Alouche

Bruno Bernard,
Président de la Métropole
de Lyon.

« L'eau est notre bien commun
le plus précieux. Cette
ressource est en tension
du fait du changement

climatique et fragilisée par les pollutions. Sa
préservation est une priorité absolue de la Métropole
de Lyon. Le tournant historique de la reprise en
régie publique d'Eau du Grand Lyon nous permet
aujourd'hui de revoir la tarification de l'eau.

Elle doit renforcer la solidarité entre les usagers
de l'eau mais également lutter contre le gaspillage
et garantir un service public de qualité. En
rendant gratuits les premiers mètres cubes vitaux
pour chaque habitant, la Métropole prend un
engagement fort pour garantir l'accès à l'eau. »

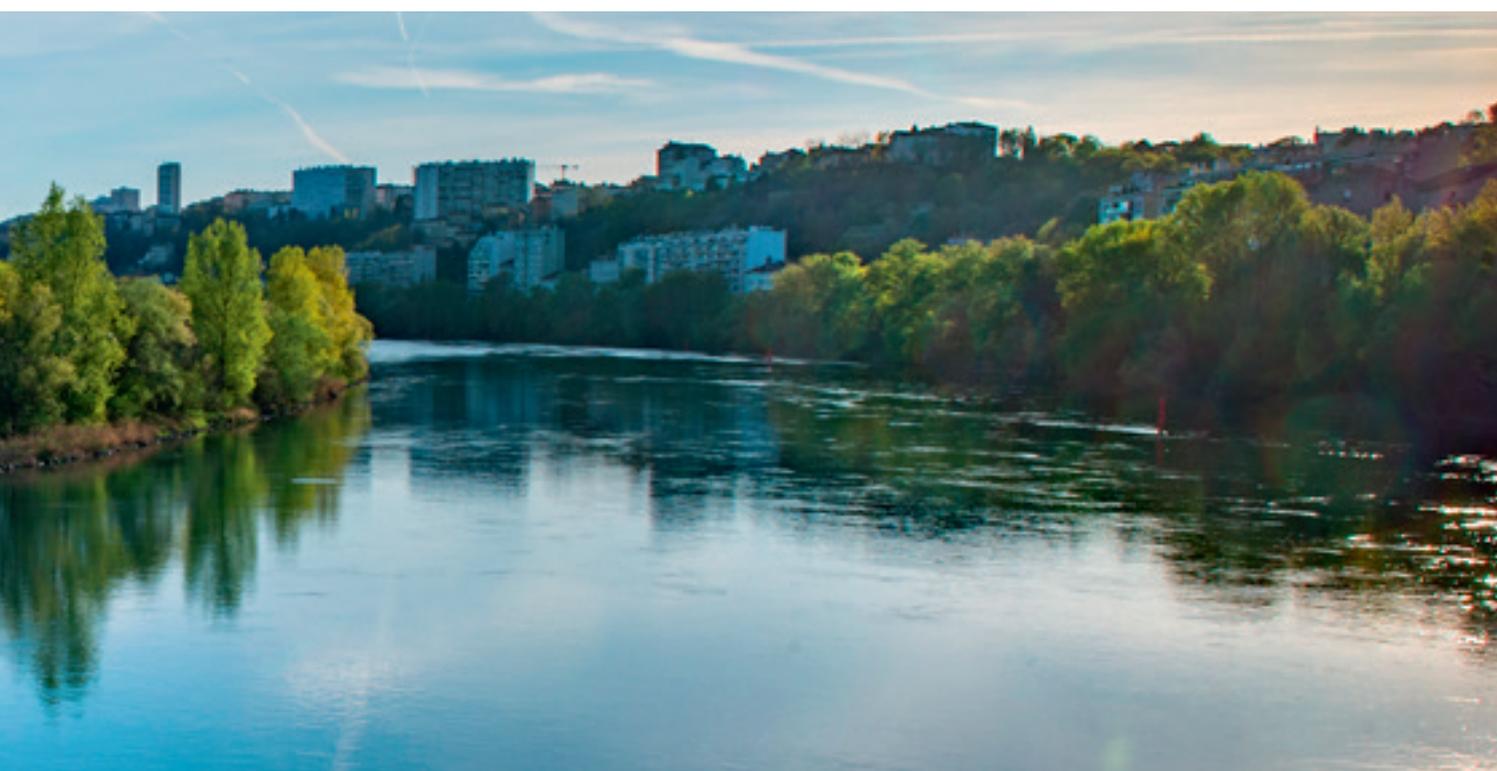


Olivier Guerrin

Anne Groperrin,
Vice-présidente en charge du
cycle de l'eau et Présidente
de la Régie Eau publique du
Grand Lyon.

« Conformément aux objectifs
de son cadre stratégique

2021-2035 pour l'eau potable, la Métropole de Lyon
détermine aujourd'hui les principes qui guideront
la mise en œuvre d'une nouvelle structure tarifaire
de l'eau par la Régie Eau publique du Grand Lyon au
1er janvier 2025. Ceux-ci sont le résultat d'un travail
politique et citoyen inédit sur le prix de l'eau qui
représente un des leviers majeurs à disposition de la
collectivité pour préserver la ressource, garantir son
service public et faire émerger une culture collective
de l'eau. Cette évolution a donc été pensée pour les
usagers, notamment les plus précaires, mais surtout
avec eux grâce à la mobilisation de l'Assemblée des
usagers de l'eau. Nous tenons à en remercier ici les
membres qui ont travaillé intensément depuis un an
pour permettre d'arriver à cette décision historique. »



L'eau, une ressource renouvelable mais pas illimitée

L'eau est une ressource vitale indispensable à notre santé, à la biodiversité et aux écosystèmes. Constamment présente autour de nous, elle est un patrimoine commun précieux qu'il est indispensable de préserver. Sur terre, 97,5% du volume total de l'eau est contenu dans les océans. L'eau douce représente seulement 2,5% de ce volume mais seulement 1% est accessible aux êtres humains. **L'eau circule en permanence sous ses formes liquide, solide et gazeuse en créant un cycle hydrologique entre les différents réservoirs d'eau.**

D'ici 2070-2100, une hausse des températures atmosphériques de 2 à 5 degrés est attendue. **Ce réchauffement climatique impacte directement le cycle de l'eau.** Lorsque les températures montent, l'évapotranspiration augmente aussi. On retrouve alors plus de vapeur d'eau dans l'atmosphère et moins d'eau à l'état « liquide » disponible. En parallèle, la quantité d'eau qui alimente les cours d'eau ou s'infiltre dans le sous-sol diminue, entraînant une baisse du débit des rivières et un appauvrissement des nappes phréatiques. En France métropolitaine, **la quantité d'eau renouvelable disponible** (celle qui peut être utilisée pour satisfaire les besoins humains sans compromettre la situation future) **a baissé de 14% depuis 1990. Le fleuve Rhône n'est pas non plus inépuisable :** avec le changement climatique, son débit pourrait baisser de 20% dans les 30 prochaines années entraînant ainsi une fragilisation des espèces, des difficultés pour l'agriculture, l'industrie ou l'alimentation en eau potable.

Pour endiguer ces phénomènes, des solutions existent : chaque usager peut agir durablement sur sa consommation d'eau pour préserver la ressource, quel que soit son usage (domestique, professionnel, industriel, agricole, etc.). L'agriculture est la première activité consommatrice d'eau avec 57% du total, devant l'eau potable (26%), le refroidissement des centrales électriques (12%), et les usages industriels (5%).

Pour les usages domestiques, en moyenne, 148 litres par français sont consommés tous les jours. 81% de ce volume total consommé est destiné à un usage d'hygiène corporel, sanitaire, pour les lessives ou la vaisselle. Des gestes simples comme l'installation d'une douchette économe ou tout simplement l'arrêt de l'eau pendant le savonnage, permettent de réaliser de petites économies. Mises bout à bout, ces actions du quotidien peuvent avoir une réelle influence positive sur la préservation de la ressource.

Les Français et leur perception des enjeux associés à l'eau

Source : étude Toluna Harris Interactive réalisée en janvier 2023 pour le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

54% des Français interrogés déclarent avoir été personnellement confrontés à des restrictions d'eau au cours de l'été passé

À 75%, les Français interrogés pensent qu'il y aura régulièrement des restrictions d'eau potable à l'avenir

Les 3/4 des Français interrogés se disent inquiets d'être bientôt confrontés à des restrictions d'eau ou des pénuries d'eau potable



Laurence Danière

Comment fonctionne le service public de l'eau sur le territoire métropolitain ?

Plus de 98 % de l'eau potable de la Métropole de Lyon provient de la nappe alluviale du Rhône. Elle est pompée à l'aide de 111 puits répartis sur un terrain de 375 hectares situé à Crépieux-Charmy, au nord de Lyon. Il existe 10 autres sites de captage répartis sur le territoire.

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés en France. Elle fait l'objet d'une surveillance permanente depuis son lieu de production jusqu'au robinet. Plus de 200 000 mesures sont effectuées chaque année sur l'eau distribuée dans les communes desservies par Eau publique du Grand Lyon. L'eau est analysée par l'agence régionale de santé (ARS) et par le distributeur d'eau.

Ressource issue du milieu naturel, l'eau en soi est gratuite, ce sont les services d'approvisionnement et de traitement de l'eau qui ont un prix. Selon le principe « l'eau paie l'eau », toutes les charges de ces services sont supportées par la facture d'eau.

La Métropole de Lyon maîtrise tout le cycle de l'eau sur son territoire. Elle fournit aux habitants une eau de qualité, en quantité suffisante. Après usage, l'assainissement permet de rendre cette eau à la nature sans pollution. En rendant la ville plus perméable, la Métropole de Lyon adapte le territoire au changement climatique pour protéger la ressource. En adoptant de bons gestes au quotidien, chacun peut agir pour maintenir la qualité de l'eau et sa quantité.

LES CHIFFRES DE L'EAU POTABLE DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

1,4 million

d'habitants de la Métropole de Lyon desservis en eau potable

88 millions

de m³ d'eau potable distribués chaque année aux Grands Lyonnais

11

champs de captage dont celui de Crépieux-Charmy qui assure 98 % de la consommation d'eau des Grands Lyonnais

65

réservoirs et châteaux d'eau

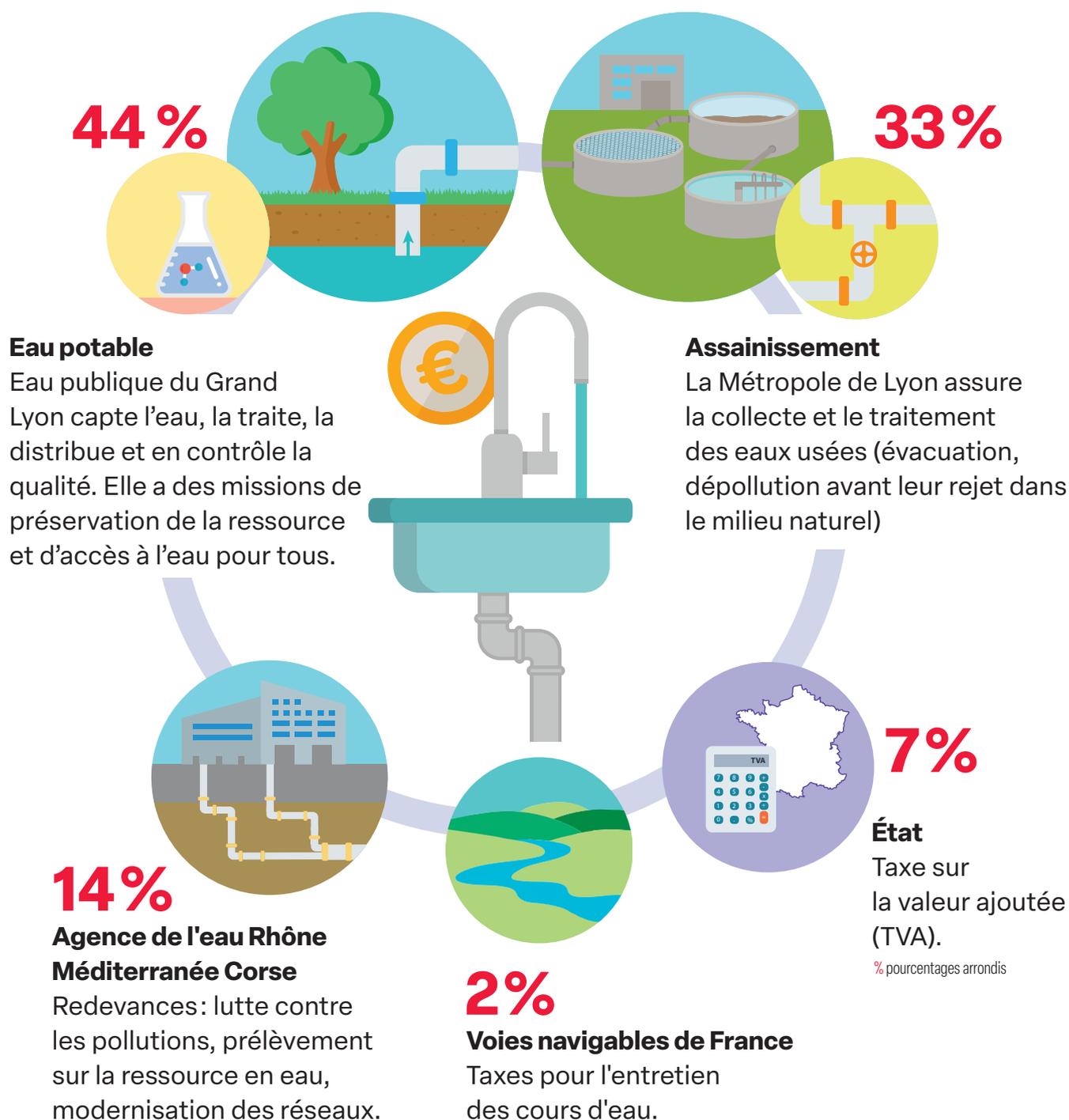
4100 km

de canalisations d'eau potable

2

usines de production

Répartition de la facture d'eau



Chaque facture d'eau potable comprend :

- l'abonnement annuel au service (part fixe)
- une part variable correspondant à la consommation réelle d'eau

La nouvelle tarification solidaire et environnementale de l'eau potable s'appliquera uniquement sur la part variable eau potable (44%).

Une nouvelle tarification plus solidaire et universelle, qui répond aux enjeux de préservation de la ressource en eau

Le 1er janvier 2023, la Métropole de Lyon a repris en gestion publique la production et la distribution de l'eau potable. Ce choix est un engagement fort pour conserver **la maîtrise stratégique et technique d'un service d'importance vitale** et faire face aux **défis environnementaux et sociétaux**.

Au-delà d'être un outil opérationnel de distribution d'eau potable pour les habitants du territoire, le passage en régie a permis de **redéfinir les objectifs et attentes de ce service public**. La tarification solidaire et environnementale est un dispositif concret qui s'inscrit dans le cadre stratégique Eau potable de la Métropole de Lyon. Elle répond ainsi à plusieurs enjeux :

→ **Sobriété**

pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau et inciter à la sobriété avec un objectif fixé des consommations d'eau potable à -15% d'ici 2035.

→ **Universalité**

pour garantir un accès fondamental à l'eau pour tous

→ **Solidarité**

pour répondre aux besoins de solidarité envers les foyers les plus précaires

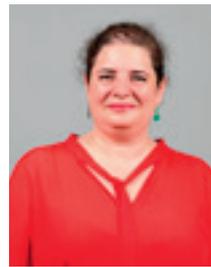


Cette nouvelle tarification intervient à l'issue d'un **processus de concertation citoyenne inédit** : pendant plus de six mois, l'assemblée des usagers de l'eau a mené un travail de réflexion contribuant activement à la définition de cette nouvelle structure tarifaire. **Son objectif est d'accompagner les usagers à une consommation plus responsable et de répondre aux besoins de solidarité pour les plus précaires.**

Des ateliers organisés avec l'Assemblée des usagers de l'eau

Soucieuse d'associer directement les citoyens à ses réflexions sur certaines thématiques liées à la création de cette nouvelle régie publique, **la Métropole de Lyon a mis en place un cycle de concertation partenariale** qui a donné lieu à la mise en place de l'Assemblée des usagers de l'eau. **Cette instance ouverte à tous est composée de 107 membres**, des citoyens ou des organismes, qui travaillent sur les sujets stratégiques liés à la gestion de l'eau: sa préservation, la transition écologique, l'accès pour tous, etc. Au sein du Conseil d'Administration de la régie Eau publique du Grand Lyon, 4 sièges leur sont notamment dédiés.

La tarification solidaire et environnementale de l'eau intervient à l'issue d'un **processus de concertation citoyenne inédit**: pendant plus de six mois, cette Assemblée des usagers de l'eau a mené un travail de réflexion contribuant activement à la définition de cette structure tarifaire. À travers **7 ateliers organisés de mai à novembre 2023**, les membres de l'Assemblée ont pu travailler sur plusieurs aspects de la future tarification: le droit à l'eau pour tous, le volet social et environnemental, le cadre juridique, etc. Plusieurs pistes d'avenir ont ainsi été coconstruites en ateliers, permettant d'aboutir à **un avis remis à la Métropole et à la Régie** pour établir les principes de la future tarification solidaire et environnementale.



Laurence Boffet,
vice-présidente à la
**Participation et aux initiatives
citoyennes**

«La gestion de l'eau potable mérite d'être mieux comprise et mieux gérée collectivement et

démocratiquement. La Métropole de Lyon fait le pari ambitieux mais responsable de mobiliser, impliquer et donner du pouvoir à tous les acteurs de notre territoire par les modalités nouvelles de gouvernance de l'eau. La qualité de l'avis produit par l'Assemblée des usagers vient démontrer l'intérêt de coconstruire la décision et de guider l'action publique avec les perspectives des habitants. Leur mobilisation doit se poursuivre bientôt avec de nouveaux chantiers comme la facture d'eau ou encore l'adaptation au changement climatique.»



Les grands principes de la nouvelle tarification

1. UNE TARIFICATION DIFFÉRENCIÉE ENTRE LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

La nouvelle tarification solidaire et environnementale permettra de distinguer les usages de l'eau relevant des particuliers (foyers) des usages relevant d'une activité professionnelle. Ainsi, cela permet de reconnaître que tous les usages de l'eau potable n'ont pas la même valeur. Par exemple, 1 m³ d'eau servant aux besoins vitaux d'alimentation et d'hygiène d'un foyer n'a pas la même valeur qu'1 m³ d'eau servant à un usage d'agrément ou à une activité économique.

Concrètement, qu'est ce qui change ?

Les particuliers et les professionnels se verront appliquer des tarifs différents : sur la facture d'eau, le prix au m³ ne sera pas le même. Néanmoins, la part fixe de la facture, correspondant à l'abonnement, restera la même que l'on soit particulier ou professionnel.

2. UNE TARIFICATION AVEC UNE PART D'EAU VITALE GARANTIE

La tarification permettra de garantir l'accès à une part d'eau vitale pour les particuliers : c'est la garantie du droit universel de chacun de disposer d'eau pour ses besoins vitaux.

Concrètement, qu'est ce qui change ?

Chaque année, 12 m³ d'eau seront gratuits pour chaque foyer abonné. Ce chiffre correspond à une consommation de 30 litres d'eau par jour, permettant à un foyer de 6 personnes de boire et de cuisiner pendant 1 an. Les 12 m³ ont été calculés pour couvrir les besoins vitaux.





3. UNE TARIFICATION PROGRESSIVE PAR TRANCHE DE CONSOMMATION

La nouvelle tarification instaurera des tarifs progressifs par tranches, selon les volumes d'eau consommés. La part fixe de la facture d'eau qui correspond à l'abonnement annuel ne change pas. L'objectif de cette tarification progressive est d'inciter aux économies d'eau en faisant prendre conscience que l'eau est une ressource rare que nous devons collectivement préserver. Les tranches seront différentes que l'on soit un particulier ou un professionnel.

Concrètement, qu'est ce qui change pour les particuliers?



3 tranches seront instaurées pour les particuliers, distinguant ainsi les usages répondant à des besoins vitaux, domestiques et d'agrément. La tranche 1 est gratuite, la tranche 2 correspond au tarif en vigueur fixé et révisé annuellement par Eau publique du Grand Lyon et la tranche 3 double le tarif en vigueur incitant à la sobriété. 16 000 abonnés sont actuellement concernés par cette tranche, soit moins de 5% des usagers.

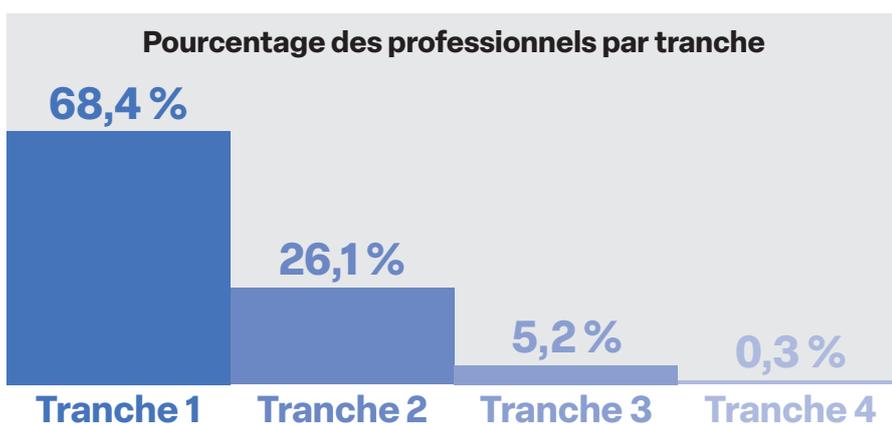
À titre d'exemple, la consommation moyenne pour un foyer de 4 personnes est de 120 m³.

Pour les abonnés qui vivent en habitat collectif et qui ne disposent pas de compteur individuel, le tarif progressif sera appliqué en prenant en compte le nombre de logements dans l'immeuble ou la résidence.



Thierry Fournier

Concrètement, qu'est ce qui change pour les professionnels ?



4 tranches seront instaurées pour les professionnels, appliquant ainsi une progressivité des tarifs pour inciter à la sobriété des gros consommateurs. À partir de la tranche 2, le tarif augmentera progressivement. Néanmoins, entre le tarif de la tranche 1 et celui de la tranche 4, l'augmentation n'ira pas au-delà de 15%. Avec ce mode de tarification progressive, les commerçants, artisans et toutes les petites entreprises peu consommatrices d'eau bénéficieront de la tranche 1, équivalente à la tranche « eau domestique » des particuliers.

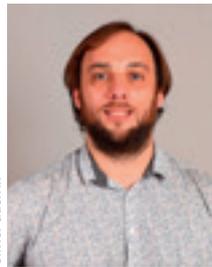
Une tarification solidaire avec les usagers précaires

La facture d'eau peut représenter un poids important dans le budget des foyers en grande précarité. La Métropole de Lyon souhaite s'assurer que ces familles ne dépensent pas plus de 3% de leurs ressources financières dans leur budget eau.

Concrètement, qu'est ce qui change ?

Un «versement solidaire eau» sera mis en place pour les foyers les plus précaires. Cette aide sera calculée à partir des données de la CAF, de la CARSAT et de la MSA, incluant le revenu du ménage et le nombre de personnes dans le foyer. Elle sera versée de manière automatique à tous les usagers, abonnés directs ou indirects, pour qui la facture d'eau pèse plus de 3% des ressources. Entre 100 000 et 120 000 foyers pourraient être éligibles, pour un versement estimé entre 20 et 80€ par foyer.

Olivier Guerrin



Florestan Groult,
Vice-Président à la Vie associative et aux sports et Vice-Président de la Régie en charge de la commission usagers et du droit à l'eau

« Nous refusons que l'eau

potable, nécessaire à la vie, soit une source de privation. Avec la gratuité des douze premiers mètres cube et le plafonnement automatique de la contribution pour les plus précaires, nous garantissons un droit à l'eau pour toutes et tous non discriminant et non stigmatisant. Vaincre la précarité, en commençant par celle de l'accès à l'eau, installer une forme de sécurité sociale de l'eau pour les besoins humains essentiels, universelle et démocratique, voilà notre ambition. »



MÉTROPOLE DE LYON
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon
Léa Cordonier
lcordonier@grandlyon.com
06 98 73 61 96

MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com